Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260303-BE_2026_0041-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0041

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trois mars à 17 h 30, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 24 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 24 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention avec le Centre de Formation Professionnelle Promotion Agricole (CFPPA) de Kernilien pour la mise à disposition d'une parcelle forestière pour l'organisation d'une formation

Exposé des motifs

Dans le cadre de la convention de prestations relative au marché de formation « Espaces verts » réalisée pour le compte de la délégation Bretagne du CNFPT, le Centre de Formation Professionnelle Promotion Agricole (CFPPA) de Kernilien (en sous-traitance du CPSA – Centre de Promotion Sociale Agricole - de Combourg) organise la formation "L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité" du 11 au 13 mars 2026, encadrée par Monsieur Jean-Christophe Hamon, formateur professionnel.

Cette formation accueillera une dizaine de stagiaires qui seront tous équipés d'équipements de protection individuelle obligatoires fournis par leur employeur.

Le CFPPA de Kernilien a sollicité Lannion-Trégor Communauté pour que lui soit mis à disposition gracieusement une parcelle forestière pour l'organisation de cette formation pratique.

Après échange, il est proposé la parcelle cadastrée n° ZB 86 au lieu dit « Le Liden » à Plounérin le jeudi 12 mars 2026 pour la réalisation des travaux pratiques (travaux d'abattage) liés à cette formation de 9h00 à 17h00.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260303-BE_2026_0041-DE

Cette parcelle se situant dans le périmètre de la réserve naturelle régionale de Plounérin, Lannion-Trégor Communauté validera les travaux qui y seront menés. Les bois coupés resteront sur place.

La formation dispensée fait partie intégrante des formations proposées au CFPPA de Kernilien et celui-ci s'engage à couvrir les apprenant.es en cas d'accident.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La mise à disposition gracieuse du Centre de Formation Professionnelle Promotion Agricole (CFPPA) de Kernilien de la parcelle n°ZB 86 au lieu dit « Le Liden » à Plounérin le jeudi 12 mars 2026 pour la réalisation de la formation pratique « L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité ».

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 MARS 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 MARS 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260303-BE_2026_0041-DE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

CFPPA KERNILIEN - GUINGAMP

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE FORESTIERE

Date : 28/08/2020
Code : D01 E3 FC
Version : 4

Convention n°16-02-2026

EPLEFPA de KERNILIEN - GUINGAMP

Le CFPPA Kernilien Guingamp

Identité : CFPPA Kernilien Guingamp

Adresse : Allée de Kernilien
22 200 PLOUISY

☎ : 02.96.40.67.54

✉ : cfppa.guingamp@educagri.fr

✍ **Représentant :** Nadia CONTY, Directrice de EPLEFPA

Représenté par : Annabel BARISEEL, Directrice du CFPPA

LE PROPRIETAIRE

Identité : Lannion-Trégor Communauté

Adresse : 1 rue Monge – CS 10761
22 300 LANNION

☎ : 02 96 05 09 00

✉ : contact@lannion-tregor.com

Représentant(s) : Gervais EGAULT, Président

Entre les signataires, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Cadre général de la prestation

La présente convention définit les engagements de **Lannion-Trégor Communauté** et du **CFPPA de Kernilien-Guingamp**. Elle a pour objet de définir les obligations respectives des deux parties pour la mise à disposition à titre gratuit d'un lieu de formation.

Lannion Trégor Communauté met à disposition du CFPPA de Kernilien- Guingamp la parcelle forestière N°ZB 86 au Lieu-dit « Le Liden » à Plounérin pour sa formation **« L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité**.

ARTICLE 2 : Date et durée de la mise à disposition

La mise à disposition à titre gratuit s'effectue pour la formation « L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité » le 12 mars 2026.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

Dans le cadre de cet accord, les parties agissent comme suit :

Lannion-Trégor Communauté s'engage à :

- Mettre à disposition sa parcelle pendant la durée de la présente convention
- Accueillir le prestataire Jean Christophe Hamon dans sa prestation de formation et le guider dans l'utilisation de la parcelle forestière selon les modalités de gestion définies dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de Plounérin, dont Lannion-Trégor Communauté est gestionnaire.

Le **CFPPA de Kernilien-Guingamp** s'engage à

- Maintien des bois coupés sur place
- Couvrir les apprenant.es en cas d'accidents

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260303-BE_2026_0041-DE

ARTICLE 4 : Modalités financières

La présente convention ne fait pas l'objet de modalités financières.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention de prestation

La présente convention de prestation de formation est valable le 12 mars 2026.

ARTICLE 6 : Couverture et risques

La formation dispensée dans la parcelle mise à disposition fait partie intégrante des formations dispensées au centre de formation du CFPPA et les risques :

- d'accidents sont couverts par la Sécurité Sociale

- de maladies sont couverts par la MSA, l'AMEXA ou la Sécurité Sociale.

ARTICLE 10 : Litiges

Tous différents pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison de la présente convention, qui n'auraient pu être réglés à l'amiable, seront soumis aux représentants des deux parties.

A défaut d'accord, les différents seraient soumis au Tribunal administratif de Rennes, seul compétent, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

Fait en trois exemplaires à Plouisy le 16/02/2026

Signature précédée de la mention «lu et approuvé » (et cachet si possible)

Le Président de Lannion-Trégor Communauté Gervais EGAULT	La Directrice du CFPPA Annabel BARISEEL	La Directrice de l'EPLEFPA Nadia CONTY

CFPPA
KERNILIEN - GUINGAMP